

Lyon, le 20 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**DIFFUSION DE L'ÉMISSION « ZONE INTERDITE », RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE SUR M6 : RÉACTION DE LA MÉTROPOLE DE LYON**

Les agents de la Métropole de Lyon en charge de la Prévention et de la Protection de l'enfance ont été frappés par les témoignages présentés dans le reportage diffusé hier soir sur M6, ainsi que par les images insoutenables filmées en caméra cachée. Si elles révèlent des difficultés du secteur, elles ne doivent pourtant pas éclipser le professionnalisme et l'engagement de l'immense majorité des professionnels et acteurs bénévoles de ce secteur.

Depuis 2015, face à une forte augmentation de la démographie, aux évolutions sociétales et à une évolution des structures familiales, la Métropole de Lyon adapte sa politique publique de prévention et protection de l'enfance. Elle en a fait, avec ses partenaires, une priorité de son Projet métropolitain des solidarités 2017- 2022.

La prévention, l'accompagnement pour une meilleure qualité de la prise en charge, le renforcement du partenariat et l'inclusion sociale et le vivre-ensemble sont les quatre orientations sur lesquelles le Projet métropolitain des solidarités 2017-2022 met l'accent. Ce projet se décline aujourd'hui opérationnellement.

L'institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF), structure similaire à celles ayant fait l'objet du reportage d'hier, a fait l'objet d'une profonde réorganisation au cours de la dernière année. Le Président de la Métropole de Lyon a notamment acté la création de 36 postes d'éducateurs spécialisés et a lancé un plan d'investissement pour assurer la rénovation de cet équipement.

Néanmoins, la seule mise en place de moyens supplémentaire par les collectivités locales ne suffira pas. La protection de l'enfance est un secteur difficile, qui souffre également du manque de moyens attribués à ses partenaires. Son bon fonctionnement nécessite des moyens adaptés attribués aux services de justices, de protection judiciaires de la jeunesse ou encore de suivi en santé mentale. Comme l'a indiqué Frédéric Biéry, Président du département du Bas Rhin et de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des Départements de France, ce reportage souligne que les foyers départementaux sont les récipiendaires de nombreuses situations critiques pour lesquelles se sont multipliées des défaillances en amont et une absence de solution en aval...

Service Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 67 96

www.grandlyon.com/presse

L'État, par l'intermédiaire d'un communiqué d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance, a fait part de sa volonté de renforcer son engagement dans ce secteur. La Métropole de Lyon s'en félicite, et espère que cet engagement se traduira par de nouvelles dispositions parmi celles proposées par les acteurs du secteur ; comme, par exemple, la prise en charge par l'État d'un revenu minimal pour les jeunes de moins de 25 ans dépourvus de soutien familial, évoqué lors de la mission parlementaire menée par Brigitte Bourguignon. Aussi, assouplir les contraintes réglementaires pour créer de nouveaux dispositifs adaptés à des situations d'urgence, sans respecter des délais de plus d'un an liés aux contraintes de procédures, semble être une mesure primordiale à adopter.

Service Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 67 96

www.grandlyon.com/presse